



Madame Jacqueline Gourault
Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les
collectivités territoriales
20 Avenue de Ségur
75007 Paris

Paris, le 27 avril 2020

Madame la Ministre,

Comme vous le savez l'APVF n'a pas ménagé ses efforts ces dernières années pour alerter sur les difficultés spécifiques des centres-villes des petites villes, notamment mais pas seulement dans les petites villes bourgs centre.

C'est dire que nous avons accueilli avec satisfaction l'annonce par le Premier ministre, en septembre dernier lors de nos assises de Uzès, de la mise en place d'un programme spécifique « Petites villes de demain » qui à nos yeux devait être le pendant pour les petites villes du plan « Action cœur de ville » qui s'adressait plus spécifiquement aux villes moyennes. L'attente est donc très forte chez les maires. La crise sanitaire et économique que nous subissons n'a pu qu'aggraver la situation des commerces de centre-ville dans de nombreuses communes.

Il y a donc maintenant urgence à permettre un démarrage rapide de ce programme. Même si nous comprenons fort bien que le décalage du calendrier électoral et de la mise en place des exécutifs communaux complique quelque peu la situation.

Dans cette optique nous pensons qu'il faut distinguer deux cas :

Le premier cas concerne les communes qui sont déjà quasiment prêtes ou qui le seront bientôt.

Il s'agit des communes ayant déjà élaboré un projet de revitalisation, choisi de recruter un « manager » de centre-ville ou qui étaient en AMI ou qui sont en ORT. Mais cela concerne également les communes dont les équipes municipales ont été élues au premier tour (60% de nos petites villes). Celles-ci sont en mesure de contractualiser un programme opérationnel rapidement pour répondre à la nécessité de relancer rapidement l'économie locale.

Le deuxième cas concerne les communes dans lesquelles un second tour sera nécessaire et qui bien sûr devront disposer de plus de temps pour peaufiner leur projet de revitalisation.

Il serait à nos yeux dommageable de pénaliser les communes déjà ou quasiment prêtes car le contexte commande la mise en place d'un dispositif puissant pour répondre aux besoins exigés par la situation de crise que nous connaissons. L'APVF souhaite, en effet, que le programme « Petites villes de demain » soit intégré pleinement dans le plan de relance économique que prépare le Gouvernement et qu'il soit doté de moyens correspondants à la gravité de la situation.

Nous nous permettons aujourd'hui de livrer à votre réflexion quelques propositions qui semblent faire consensus au sein de notre association.

Tout d'abord, il nous semble évident que le programme doit intégrer les dispositions relatives aux ORT et qu'inversement une petite ville en ORT devra pouvoir bénéficier du dispositif « Petites villes de demain » pour éviter de multiplier les dossiers et les procédures.

Parmi les points sur lesquels nous souhaitons particulièrement mettre l'accent, nous avons retenu la question de l'ingénierie territoriale. Comme vous le savez, les besoins sont très importants et nous comptons beaucoup sur la montée en puissance de l'ANCT et sur le soutien de la Banque des territoires.

Nous souhaitons, d'autre part, un plan massif de relance et de soutien au commerce de proximité. Celui-ci, pour être efficace, devrait comprendre un volet fiscal avec la définition d'un périmètre d'intervention prioritaire limité aux centres-anciens les plus en difficulté. Ce dispositif pourrait s'accompagner d'exonérations fiscales dont la compensation fiscale par l'Etat pourrait atteindre 50% dans l'esprit de ce qui a été fait dans l'agenda rural pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Compte tenu de la vacance importante constatée et de la faiblesse du marché dans beaucoup de nos communes, il y a également un impérieux besoin de disposer d'une meilleure maîtrise du foncier.

Un important volet investissement est également nécessaire pour encourager la transmission et la rénovation des locaux commerciaux et artisanaux. Dans cette optique, l'Etat devrait proposer la mise en place d'un nouvel outil s'inspirant de l'ancien FISAC, en partenariat avec les régions dans le cadre des prochains CPER et en mobilisant les prochains programmes LEADER européens.

Enfin il faut absolument s'adapter aux nouveaux modes de consommation et favoriser la fréquentation des centres-villes. Dans cette optique, la mise en place de plateformes digitales est une nécessité et les petites villes doivent pouvoir bénéficier d'un appui à l'ingénierie et à l'investissement par l'intermédiaire des fonds européens, des crédits du FNADT et de la DETR.

Il faut d'autre part un programme ambitieux en faveur de la rénovation de l'habitat avec des opérations programmées de rénovation de l'habitat dans chaque ville retenue. Une incitation à l'intervention des bailleurs sociaux pour les opérations en accession sociale à la propriété dans des périmètres d'intervention prioritaires. Nous proposons également de simplifier le dispositif Malraux pour le rendre accessible aux petites villes et aux zones particulièrement détendues.

Nous souhaitons également un soutien particulier à la remise en valeur patrimoniale des centres anciens en contribuant financièrement à l'engagement de certaines opérations de réhabilitation et apportant un appui au conseil sur les autorisations d'urbanisme.

Enfin, un accompagnement à l'animation des centres-villes en liaison avec les acteurs locaux nous paraît indispensable. Tout doit être fait pour inciter les consommateurs et les visiteurs à venir dans les centres-villes avec des animations régulières et organisées au rythme des séquences de l'année. Or, le coût de ces événements est parfois prohibitif pour de nombreuses communes. Un conventionnement avec l'Etat, la région, la commune ou l'EPCI pourrait être prévu sur la base d'une programmation annuelle bien identifiée.

Nous avons pleinement conscience que ces propositions exigent des investissements importants pour revitaliser les centres-villes de nos communes. Leur financement devrait donc être clairement identifié dans le programme « Petites villes de demain » dans le cadre d'un projet global et contractualisé entre l'Etat, les régions et les petites villes. Pour cela, il faudra mobiliser plus fortement les crédits de la DSIL, du FNADT, de la DETR ainsi que les prochains fonds européens.

Au-delà des questions liées à la redynamisation commerciale et économique de nos cœurs de ville, un autre thème nous semble devoir être abordé dans le cadre de ce programme : ce sont les questions liées à l'offre de soins et à la place des personnes âgées dans nos petites villes. La crise sanitaire que nous vivons actuellement rend cette question encore plus prégnante.

Nous proposons donc que le programme « Petites villes de demain » soit enrichi de cette thématique. L'accent devra avant tout être mis sur la lutte contre la désertification médicale et dans le domaine de la prévention. Les petites villes, au sein desquelles se trouvent de nombreuses petites structures hospitalières doivent pouvoir jouer un rôle actif dans ce domaine. Il faut amplifier les investissements dans les maisons de santé pluridisciplinaires en créant des conditions attractives pour le corps médical afin que celui-ci soit incité à venir s'installer dans les petites villes.

De même, il faut privilégier dans les centres-villes tout ce qui s'apparente à la médecine de premier recours : généralistes, infirmiers et pharmaciens qui connaissent leurs patients au quotidien. Enfin, la crise sanitaire et les conséquences dramatiques qu'elle a eu dans les Ehpad nous imposent plus que jamais de donner aux séniors des conditions de vie décentes. C'est là un enjeu considérable. Nos petites villes se prêtent particulièrement à ce projet ambitieux parce que mieux qu'ailleurs, elles permettent le mixage de générations et la cohabitation intergénérationnelle notamment par le partage d'appartements. Les projets d'urbanisme comme les constructions de studios étudiants dans les Ehpad devraient être favorisés dans cette perspective dans nos collectivités.

Toutes ces réflexions et propositions demandent bien sûr d'être développées et précisées mais nous souhaitons sans plus attendre vous les transmettre. Dans le cadre des arbitrages que fera nécessairement le Gouvernement dans son plan de relance nous savons pouvoir compter sur vous pour que ce programme, si ardemment souhaité et depuis si longtemps attendu dans les petites villes, soit à la hauteur des attentes et des besoins réels de nos collectivités. C'est pour nous un enjeu essentiel de la cohésion sociale et territoriale.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ces propositions, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.



Christophe BOUILLON
Député de Seine-Maritime
Président de l'APVF



Pierre JARLIER
Maire de Saint-Flour
Président délégué de l'APVF